

veurs de terrains miniers et nous ne doutons nullement que, dans ce sens, elle provoquera plus de recherches et, par conséquent, plus de découvertes.

Mais, d'autre part, nous sommes convaincus que la province gagnerait, à ce que des recherches soient faites avec méthode par des hommes habitués à ce genre de travail et ayant toutes les connaissances voulues pour s'y livrer avec fruit.

Nous sommes persuadés qu'une commission d'exploration, composée de gens compétants et relevant du gouvernement provincial devrait s'enquérir de nos ressources minières et les signaler à l'attention du public et du gouvernement.

Il ne fait aucun doute pour personne que notre province est riche en minerais d'or et d'argent. Les récits des chasseurs, des trappeurs, des explorateurs sont à ce sujet trop nombreux et trop concordants pour qu'il y ait lieu d'en douter.

Ne devrions-nous pas étudier nos richesses, les inventorier, les localiser et finalement les exploiter?

Lac Huron et Lac Supérieur

On fait un magnifique voyage d'été en suivant cet agréable itinéraire par eau, de Sarnia, Ont. à Fort William, Ont., et en traversant ces grandes mers intérieures. Cette année, de nouveaux vapeurs ont été ajoutés à la flottille de la Northern Navigation Co. et les navires les plus beaux et les plus rapides sur les grands lacs porteront le pavillon de cette compagnie populaire. L'horaire des navires coïncide avec celui du Grand Trunk Railway System et tous les renseignements, prix et brochure descriptive, etc., peuvent être obtenus sur demande adressée à M. J. Quinlan, D. P. A., Montréal, P. Q.

LE BEURRE CANADIEN

Article d'exportation

Le Commissaire du Canada à Durham fait cette remarque à propos du beurre, dans son rapport du 22 mai:

"En dépit de ce fait qu'un certain nombre de crémèries ont été ouvertes durant ces quelques dernières années dans les diverses colonies, les importations de beurre, l'année dernière, indiquent une augmentation sur l'année précédente qui s'est élevée au très respectable total de \$1,922,635. Le Canada a exporté environ \$30,000 de ce montant en ce pays l'année dernière alors qu'il n'avait rien exporté l'année précédente. Comme tous les navires de la ligne Canada-Cap sont supposés avoir des compartiments réfrigérateurs et que le taux d'expédition de St. John à East London jouit d'un avantage de 7s 6d. par tonne sur New-York et de 14s. 6d. sur les autres lignes partant des ports de Grande-Bretagne ou du continent et qu'il est égal aux taux australiens, il n'y a pas de raison pour que le chiffre

d'affaires en cette commodité ne soit pas triplé ou quadruplé. Plusieurs demandes ont été envoyées de maisons ayant des entrepôts frigorifiques, quelques autres sont en communication ainsi que des marchands de provisions, ce qui devrait augmenter les affaires. Le Canada devrait certainement pouvoir entrer en concurrence avec des pays tels que la France, la Hollande, la République Argentine et la Russie".

Le beurre Canadien peut évidemment être exporté avec avantage dans l'Afrique du Sud, avec plus d'avantage peut-être qu'en Grande-Bretagne dans certaines circonstances; mais le Rouyaume-Uni offre à nos beurres un marché pour ainsi dire illimité, tandis que le marché africain est, par contre, assez restreint.

Le fait réel est que l'exportation de nos beurres tend plutôt à diminuer qu'à s'accroître. Ainsi, cette année, pour les deux mois de la saison nouvelle, nous n'avons exporté que 1,364 paquets de beurre contre 11,486 pour les deux mois correspondants de 1908.

La cause de cette diminution des exportations repose entièrement sur un fait économique dont il faut tenir compte, quand on cherche à comprendre pourquoi nos exportations de fromage se maintiennent à peu près à leur niveau alors que celles du beurre tombent à peu de chose.

Pour le fromage, nous avons peu de concurrents sur le marché de la Grande-Bretagne, pour le beurre nous n'en manquons pas.

Pour le fromage, le marché Canadien peut en quelque sorte dicter ses prix, sur le marché anglais; pour le beurre, le contraire a lieu généralement.

Il en résulte que les producteurs obtiennent des prix relativement plus élevés pour le fromage que pour le beurre et que, par conséquent, ils préfèrent, quand ils sont outillés pour produire l'un et l'autre, transformer leur lait en l'article qui leur laisse le plus de profit: dans l'espèce, le fromage.

Il doit toujours exister une certaine relation entre les prix du beurre ou du fromage, autrement la fabrication de l'un des deux devrait cesser.

Quand cette relation n'existe pas, il est évident que le producteur se tourne vers la fabrication du produit qui lui donne le plus de profit pour son lait.

C'est à cette rupture de relation de prix que nous devons une moindre production de beurre comparativement à celle du fromage.

Nous ne prétendons pas qu'il y ait une réduction réelle dans la production du beurre, nous croyons même qu'elle a plutôt augmenté que diminué, mais notre population a également augmenté et avec elle la consommation du beurre.

Nous n'en produisons guère pour l'exportation, parce que les prix de notre

marché sont plus avantageux pour le fabricant que ne le seraient ceux de l'exportation. Ainsi, le beurre vaut à l'arrivée à Liverpool, 22 centins environ, c'est exactement le prix qui a été payé à St-Hyacinthe samedi dernier.

On voit que pour le moment, le beurre n'est guère un article d'exportation.

AUGMENTATION DE 5c. PAR VERRE POUR LES BOISSONS EN BOUTEILLES ÉTIQUETÉES

A partir du premier août prochain, les prix seront augmentés pour le whiskey et le brandy servis dans des bouteilles étiquetées, dans les hôtels et les restaurants de Montréal. Cette décision a été prise mercredi dernier à l'assemblée de l'association des commerçants licenciés de vins et liqueurs réunis dans ce but spécial, bien que l'objet de la réunion ne fût pas soupçonné par la majorité de ceux dont les dépenses sont affectées par l'augmentation annoncée.

Pour les boissons qui coûtaient auparavant 10cts le verre, il sera exigé 15 cents, par verre ou 25 cents pour deux verres, à partir du premier août et, pour les marques spéciales de liqueurs servies maintenant à 15 cents le verre, il sera exigé 20 cents par verre ou 35 cents pour deux verres.

Les boissons servies dans des carafes ou des bouteilles fournies aux restaurants seront vendues à 10 cents le verre, à l'exception du whiskey blanc ainsi que du gin et du rye en bouteille non étiquetée vendus maintenant à 5 cents le verre. Aucune augmentation n'a été suggérée pour le prix de la bière.

M. Lawrence A. Wilson, président de l'association ouvrit l'assemblée et expliqua son objet. Après une discussion générale à laquelle les officiers et les membres prirent part, l'échelle suivante fut établie et acceptée par les membres présents, au nombre de trois cents.

Toute liqueur servie dans une carafe ou une bouteille non étiquetée, 10 cents le verre, excepté le whiskey, le rye et le gin vendus à 5 cents le verre.

Toute liqueur vendue en bouteilles provenant de caisses ne coûtant pas plus de \$9.50 la caisse de deux gallons, 15 cents le verre ou deux verres pour 25 cents.

Toute liqueur servie en bouteilles provenant de caisses coûtant plus de \$9.50 la caisse, 20 cents le verre ou deux verres pour 35 cents.

Des instructions furent données au secrétaire pour faire accepter cette résolution par des membres qui n'assistaient pas à l'assemblée.

La mesure prise à l'assemblée de mercredi est le résultat des amendements à la loi des licences adoptés à la dernière session de la législature, qui ont pour effet de prohiber le remplissage des bou-